

**COMMUNICATION DE L'HONORABLE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI LORS DES TRAVAUX DE LA 150<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLMEENTAIRE A TACHKENT EN REPUBLIQUE D'OUZBEKISTAN, ( 5-9 avril 2025)**

**Thème général :** « L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale.»

**Excellences Mesdames, Messieurs ;  
Honorables Chefs de délégations,  
Mesdames, Messieurs, tout protocole respecté**

1. Au nom de la délégation burundaise, je commence par souligner l'importance et la pertinence de ce thème en ce moment précis où l'individualisme regagne de plus en plus du terrain, et où la répartition inégalitaire des ressources tend à raviver les conflits sociaux au sein des nations et des tensions internationales.
2. Face à cette situation, il est impératif que les institutions étatiques agissent sans tarder et reprennent en mains leur rôle de redistributeur de ressources, de protecteur social et de régulateur économique par la promotion des politiques de développement harmonieux et de la justice sociale qui riment avec les objectifs de développement durable pour freiner la montée des égoïsmes et l'exacerbation de la pauvreté et des inégalités sociales dans le monde.
3. Le Burundi a inscrit en priorité cet aspect dans sa vision à long terme 2040/2060 et dans son plan national de développement 2018/2027 et l'a érigé comme axe stratégique qu'il est en train de mettre en œuvre à travers son document de politique nationale de protection sociale en vue d'éradiquer la pauvreté.
4. Pratiquement, le Gouvernement du Burundi est en train de mettre en œuvre des actions coordonnées qui visent à rétablir les équilibres structurels de l'économie à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base dont l'éducation, la santé, la lutte contre le chômage des jeunes et la protection sociale dans son ensemble. Ici l'homme, dans sa dignité, est mis au centre du développement en tant qu'acteur et bénéficiaire.
5. Le Parlement du Burundi, en tant qu'instance législative et de contrôle de l'action gouvernementale, contribue à cette politique en s'assurant que tous les moyens nécessaires sont mis à la disposition du Gouvernement notamment à travers le vote des lois budgétaires sensibles au développement social et à la justice sociale ainsi que le contrôle et la sensibilisation.

**Je vous remercie.**